

# TOURS DU PAYS DES ABERS 2022

## ARTICLE 1: ORGANISATION GENERALE

Cette épreuve est organisée conjointement par le VS PLABENNEC et le CC BOURG BLANC sous le règlement de la Fédération Française de cyclisme. Elle se déroulera le dimanche 17 avril 2022.

Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes: Cadets.  
Féminines juniors et seniors;

## ARTICLE 2: ENGAGEMENTS

Les engagements se font par internet sur le site de la FFC

## ARTICLE 3: IDENTIFICATION DES COUREURS

Deux dossards seront fournis par l'organisation sur présentation de la licence l'année 2022.

## ARTICLE 4: PERMANANCE

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra à la mairie de BOURG BLANC. La permanence sera ouverte le dimanche 17 avril 2022 à partir de 12h00. La remise des dossards se tiendra dans le hall de la mairie.

## ARTICLE 5: REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 13h00 dans la salle de réception de la mairie de BOURG BLANC

## ARTICLE 6: COMMUNICATION RADIO

Les informations courses seront émises par radio émetteur récepteur portable fournies par la société TREGOR SONOR (présente le jour de l'épreuve)

# TOURS DU PAYS DES ABERS 2022

## ARTICLE 7: COURSE EN LIGNE

La course en ligne se déroulera sur un parcours de 52 km + 4tours de 5,2 km soit un total de 71,7 km .

Le départ fictif sera donné à 14h00 à la mairie de BOURG BLANC et le départ réel au lieu dit Coativy bian en direction de COAT MEAL.

L'arrivée sera jugée à PLABENNEC rue Jean MERMOZ

## ARTICLE 8:CODE DE LA ROUTE

Les coureurs ainsi que leurs accompagnateursdevrônt impérativement respecter le code de la route y compris les ronds- points. Les véhicules (officiel; sécurité et équipes) prévus pour suivre la course cycliste auront obligation de circuler avec leurs feux de croisement allumés.

## ARTICLE 9:SECOURS

Le service médical sera composé du docteur Armel LAOT.

Une ambulance de la protection civile accompagnera l'épreuve pour une éventuelle intervention.

Les centres hospitaliers: -Policlinique de KERAUDREN ,  
375 rue Ernestine de Trémaudan 20200 brest  
Tel: 02 98 34 29 29  
- CHU CAVALE BLANCHE  
Boulevard Tanguy Prigent 29200 BREST  
Tel : 02 98 22 33 33

## ARTICLE 10:PARCOURS

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président de jury des arbitres en accord avec le directeur de course, peut décider :

- 1- De modifier le parcours
- 2- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
- 3- D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- 4- De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

# TOURS DU PAYS DES ABERS 2022

## ARTICLE 11: DEPANNAGE

Deux véhicules neutres avec mécanicien à bord assureront les dépannages neutres. Les véhicules des équipes (5 coureurs minimum) pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course.

Conformément à la réglementation, les véhicules devront être pilotés par des chauffeurs titulaires d'une licence FFC.

L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort.

## ARTICLE 12: VEHICULES SUIVEURS

Tous les monospaces et multiplaces de plus de 1.66m de haut sont interdits à l'échelon course. Ils devront se positionner à la dernière place des véhicules suiveurs.

## ARTICLE 13: RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements seront interdits durant les 30 premiers kilomètres et après le 2ème passage sur la ligne. Le président de jury des arbitres aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

## ARTICLE 14: MISE HORS COURSE

Pour des raisons de sécurité, la mise hors course des coureurs attardés sera prononcée sur décision des arbitres.

## ARTICLE 15: CLASSEMENTS

L'épreuve comprend trois classements:

- ➔ Le classement scratch par ordre d'arrivée
- ➔ Le classement du meilleur grimpeur
- ➔ Le classement meilleur animateur

# TOURS DU PAYS DES ABERS 2022

## ARTICLE 16: MEILLEUR GRIMPEUR

Le classement s'obtient par l'addition des points lors des 3 classements mis en place sur le parcours:

- 1- Km 8,6 entrée de LANNILIS
- 2- Km 18 D113 en direction de PLOUGUERNEAU
- 3- Km 37,5 D52 Kerarèdeau en direction de PLOUVIEN

L'attribution des points s'établira de la façon suivante:

- 1er: 5 pt
- 2ème: 3 pt
- 3ème: 1 pt

## ARTICLE 17:MEILLEUR ANIMATEUR

Le classement s'obtient par l'addition des points lors des 2 classements mis en place sur le parcours:

- 1-Km 27,6 entrée Bourg de PLOUGUERNEAU
- 2-Km 51,5 premier passage sur la ligne d'arrivée

L'attribution des points s'établira de la façon suivante:

- 1er: 5 pt
- 2ème: 3 pt
- 3ème: 1 pt

## ARTICLE 18 :EGALITE DANS LES CLASSEMENTS

En cas d'égalité aux classements MG et MA , c'est le nombre de 1ères places puis de 2èmes places ... et en dernier lieu la meilleure place au classement scratch de l'épreuve qui départagera les ex-aequo.

# TOURS DU PAYS DES ABERS 2022

## ARTICLE 19: PROTOCOLE

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet;

- Les 3 premiers du classement scratch
- Les 3 premières féminines
- La ou le meilleur grimpeur
- La ou le meilleur animateur
- Le premier du CC BOURG BLANC
- Le premier du VS PLABENNEC

## ARTICLE 20:RECLAMATIONS

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs par le directeur sportif dans les délais suivants:

- 30 mn maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements
- 30 mn maxi après l'arrivée pour le reste;

## ARTICLE 21:CONTROLE ANTI-DOPAGE

Le contrôle anti-dopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin aux abords de la ligne d'arrivée.

## ARTICLE 22:ACCORD GENERAL

Les dispositions du présent règlement sont convenues comme acceptées par les concurrents du seul fait de leur engagement à l'épreuve. les infractions feront l'objet de pénalités prévues au règlement FFC